

Communiqué de février 2024

Le comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu jeudi 25 janvier dans les locaux du PETR Pays Vallée du Loir à Vaas, en présence d'une vingtaine de participants et élus locaux. Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), a la charge de la mise en œuvre du document d'objectifs pour valoriser et gérer le site dans le plus grand respect de la biodiversité. Une partie de l'équipe a présenté le bilan de l'année écoulée.

**Rappel**

Le PETR Pays Vallée du Loir est porteur de l'animation du site Natura 2000 depuis septembre 2021. La gestion de ces sites est conduite par la région des Pays de la Loire, soutien politique, technique et financier. S'inscrivant au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union Européenne, Natura 2000 vise à préserver des espèces protégées et conserver des milieux naturels remarquables. Animé depuis 2009 en Vallée du Loir, le site « Natura 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » apporte un appui aux agriculteurs, propriétaires privés, associations et collectivités qui souhaitent contribuer par leurs pratiques de gestion aux objectifs de conservation du site.

[Voir la carte du site Natura 2000 en Vallée du Loir](#)

BILAN 2023LES MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (MAEC)

C'est un contrat agricole (pour une durée de 5 ans) qui vise à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant volontaire. En 2023, il a fallu renouveler beaucoup de ces contrats ce qui explique qu'environ 40% de l'animation du programme Natura 2000 a été consacré à cette mission. Une trentaine d'agriculteurs ont été concernés, ils représentent la moitié des agriculteurs sensibilisés depuis 2009 à cette mesure, c'est un record du nombre d'accompagnement sur le territoire.

Ces diverses contractualisations montrent un soutien envers le maintien des prairies de la Vallée du Loir, ou près de 1400 hectares de prairies permanentes seront maintenues sur les 5 prochaines années.

La rémunération des mesures agro-environnementales permet d'inciter et valoriser les actions des agriculteurs locaux. Ces engagements représentent une somme de 849 273 € d'aides pour les 5 ans à venir.

Quelques dates et délais sont à retenir pour 2024 :

- Mi-mars : réunion d'informations collectives pour les exploitants agricoles ;
- Mi-mars jusqu'au 15 mai : dépôt des dossiers PAC (Politique Agricole Commune) ;
- Mi-septembre : diagnostic réalisé pour chaque dossier déposé.

LES CONTRATS NATURA 2000

Également, c'est un contrat d'une durée de 5 années qui concerne les collectivités ou les

particuliers propriétaires de terrain sur le périmètre du site Natura 2000, qui souhaitent s'engager sur des actions de gestion du milieu naturel et bénéficier de financements. Pour cela, le CPIE conseille et accompagne les porteurs de projets sur les questions administratives, techniques et écologiques.

La Région des Pays de la Loire simplifie les démarches par l'intermédiaire de son portail des aides :
[Contrats Natura 2000 | Région Pays de la Loire](#)

Pour toute questions et demandes d'accompagnement, vous pouvez contacter le CPIE :
naturavl@cpie72.fr

EXPOSITION

Une exposition a été créée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Vallée du Loir et permet de mieux appréhender la préservation des habitats et des espèces rares et fragiles du territoire. Elle se décline en trois grands panneaux recto / verso, en carton recyclé (utilisable uniquement en intérieur) et est disponible sur demande auprès du CPIE pour les collectivités qui le souhaitent.



UNION EUROPÉENNE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

CONTACT PRESSE : Paola PERSEILLE
06.82.28.87.17 - paola.perseille@pays-valleeduloir.fr